# COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUILLET 2019

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni le 18 juillet 2019, sous la présidence de M. CORABOEUF, Maire.

<u>Etaient présents</u>: Mmes DENEUBOURG, THOMASSE et MM. CORABOEUF, GROENEWEG, KASSA, LOURDEL, SELSCHOTTER Bernard et Sylvain.

Absente excusée: Mme PAIN

Secrétaire : M. KASSA

Début de la séance : 20 H 10

Approbation du dernier compte rendu à l'unanimité.

Le Maire remercie les élus et l'équipe municipale pour la réussite de la fête du 6 juillet.

Monsieur Lourdel demande la raison pour laquelle le point demandé par une majorité de conseillers n'a pas été mis à l'ordre du jour. Des explications sont apportées par le maire.

## **MAITRISE D'ŒUVRE :**

Monsieur le Maire informe le conseil que pour réaliser les travaux de voirie et de parking à l'école, le Conseil Départemental préconise de prendre un maître d'œuvre.

Le Conseil Municipal est favorable à l'unanimité.

Le Cabinet INCA a été retenu pour un montant de 7 860 € TTC + 1 140 € pour assurer la sécurité des chantiers par la société E.C.S.

#### **DECISIONS MODIFICATIVES:**

En vue d'ajuster les prévisions budgétaires aux réalisations votées, le Conseil Municipal décide de modifier comme suit :

Le budget 2019 groupe scolaire :

<u>Toiture de la cantine</u> par l'entreprise ATTILA pour 24 004.18 € TTC. A prévoir :

Dépense de fonctionnement Compte 615221 + 13 200 € Recette de fonctionnement Compte 74748 + 13 200 €

Le budget 2019 commune :

Remboursement dépôt de garantie – location appartement M. Mme TOURÉ

Dépense d'investissement Compte 165 + 415 €

Compte 2158 - 415 €

Adopté à l'unanimité

#### **CONVENTION VERIFICATION REGLEMENTAIRE DES EQUIPEMENTS:**

Adopté à l'unanimité

## **CONVENTION FAUCHAGE:**

Adopté à l'unanimité

## **CONVENTION ECOLE NUMERIQUE: FONDS DE CONCOURS:**

Le Conseil Municipal demande un fonds de concours auprès de la Communauté de Communes pour le projet école numérique.

## Départ de M. LOURDEL à 22 h 05

## **LOYERS DES APPARTEMENTS « ROUTE DE CHARNY » :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir les loyers mensuels des appartements, soit 415 € pour le F5 et 275 € pour le F2.

## REDEVANCE CHAUFFAGE DES APPARTEMENTS « ROUTE DE CHARNY »:

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir les tarifs actuels mensuels de la redevance chauffage des appartements, soit 183.75 € pour le F5 et 122 € pour le F2.

## **LOCATION CHEMINS COMMUNAUX:**

Contrat écrit à faire avec M. CHATON, remplaçant de M. SALIN.

Adopté à l'unanimité

# **CRÉATION DE POSTE:**

Suite aux remarques du Centre de Gestion, le conseil municipal décide de créer un poste d'adjoint d'animation pour un agent communal contractuel depuis 10 ans.

## DEMANDE DE MAINTIEN DE LA TRERORERIE DE CHATILLON COLIGNY:

Monsieur le Maire informe le conseil que la trésorerie de Châtillon Coligny est menacée de fermeture.

Le conseil municipal, à l'unanimité, demande au gouvernement et aux autorités de la Direction Générale des Finances Publiques le maintien et le renforcement d'un réel service public de proximité.

# INDEMNITÉ COMPENSATRICE 1ÈRE ADJOINTE :

Monsieur le Maire, étant en indisponibilité depuis 2 mois pour maladie, demande au conseil d'attribuer une prime exceptionnelle de 1 000 € à Mme Deneubourg, 1ère adjointe, pour la suppléance qu'elle a assurée et travail supplémentaire qu'elle a accompli durant son absence.

Adopté à la majorité : 1 abstention, 6 pour

## **NOMINATION D'UN 3ème ADJOINT :**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de nommer un 3<sup>ème</sup> adjoint en charge des travaux.

Il est procédé au vote à bulletin secret.

M. Sylvain Selschotter est élu 3<sup>ème</sup> adjoint

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accorde le versement des indemnités légales du 3<sup>ème</sup> adjoint.

## **QUESTIONS DIVERSES:**

Monsieur le Maire informe le conseil que le devis de 1 812 € pour remettre en fonction les cloches de l'église a été signé.

Madame Deneubourg informe que la commune a été reconnue sinistrée suite à la sécheresse pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2018.

Elle précise également que le contrat de fourniture d'électricité pour le groupe scolaire et la station d'épuration a été renouvelé pour une durée de 36 mois, ce qui garantit un tarif fixe pendant cette durée.

Un arrêté Préfectoral de restriction d'eau a été affiché en mairie et sur le site de la commune. Il est consultable en mairie.

Mme Philippe, directrice de l'école de St Maurice, organise 2 cérémonies de rentrée les 2 et 6 septembre avec les parents, les élus et les agents de l'école.

M. Kassa fait un point sur la fête qui a eu lieu le 6 juillet et qui a rencontré un vif succès.

Fin de séance : 23 H 40.

Prochain Conseil Municipal le 12 septembre 2019 à 20 H 00.